L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 10 SEPTEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

ON DEMANDE.

PENSION demandée par un monsieur, son épouse et une dame seule à partir du 1er octobre, dans une famille demeurant au-dessous de la rue du Canal. Aussi, une chambre non meublée pour en faire une bibliothèque. S'adresser avec recommandations à Mac, à ce bureau. 7 sept—7t

ON demande des solliciteurs d'assurance—Références demandées. S'adresser "Assurance," à la Poste, Boîte 756 ou 625. 13 août—1 mois

A VENDRE.

MAGNIFIQUES Vaches laitières (Créoles). S'adresser, H. Mehnert, 378 Magazine. 7 sept—1m

A VENDRE — Propriété et terrain rue Royale 233 à 239, coin St-Philippe. Le lot mesure 60x95. S'adresser à Aug. Huard, 20 Carondelet. 10août

A LOUER.

A LOUER—Cet établissement bien connu de "Prête sur gages", situé au coin sud-ouest des rues Bourbon et Conti, dirigé pendant plus de trente ans par feu Joseph Angiade, sera loué à un bon locataire pour un ou plusieurs années, à partir du 1er octobre prochain, à un prix modéré. Un très grand coffre fort et très précieux, de même que les comptoirs, étagères, vitrines et toutes les installations appartenant à la maison seront compris dans la location.
S'adresser à James Fahey, No 162 rue de la Commune, à toucher de l'hôtel St-Charles. 17 juillet—dim mer ven

A LOUER ou à vendre, Résidence 60 Avenue Esplanade. S'adresser Traders Bank. 4 sept—

Nos 1 et 9 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jules Janvry vs. Nicholas Gasper.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 13,764.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11me jour d'octobre 1890, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté (anciennement St-Paul), Franklin (anciennement Peter), Poydras et Perdido, désigné comme lot No 8 sur un plan dressé par V. Eglsfeldt, voyer, daté du 16 janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 26 pieds de face à la rue Liberté, sur 127 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par lui, comme suit: un tiers par héritage de feue Annie Smith, d'après un jugement de la Cour Civile de District le 7 janvier 1890, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 133, folio 264, et les deux autres tiers par achat de ses co-héritiers par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 21 mai 1890, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 134, folio 534.
Saisi dans l'affaire susdite et sus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10sept—10 17 24 oct1 8 11

Menard Bros. vs. M. et Mme Louis M. Babad, in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 17,583.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robt H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MARDI, 16 septembre 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues Carondelet et St-Charles, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de groceries, aussi, un lot de meubles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 5 sept—5 11 16

James Toole, individuellement et comme ayant sous son contrôle et en sa possession les biens paraphernaux de sa femme, vs. Alfred Chittenden.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Robert H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 4 sept—4 9 15

John Blank vs Mme E. Bergl.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 17,706—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Robt H. Marr, Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité, agissant à la place de l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, le MARDI, 16 septembre 1890, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:
A CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal [illegible] et borné par les rues Melpomène, Clara, Thalie et Willow, et mesure 33 pieds de face à la rue Willow sur 21 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 août—29—sept 5 12 19 26 30.

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Rose Angèle Basile.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,527—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Basile, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 sept—7 13 16

Succession de Michael Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 29,967. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Clark, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 sept—2 7 12

Succession de Mme Jane Drummond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,873.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William T. Richards, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 sept—5 10 14

Succession de Pierre Tiené.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,663—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Pierre Tiené, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3sept—3 7 12

Succession de F. D. Coffroth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,190—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 sept—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,956 — Division D. — John McGuinness vs ses créanciers. Ordre de Cour. — Que la cession des biens de John McGuinness faite par lui au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la cour, et qu'une réunion de ceux-ci soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, commençant mardi, 14 octobre 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernou, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à ordre contraire de cette cour, toutes poursuites contre les biens personnels du dit John McGuinness soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Copie conforme
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
10 sept—10 17—oct 14

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500 ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000
PRIX D'APPROXIMATION		
100 Lots de...	$500, soit...	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit...	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en y joignant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express [illegible]

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Louise Adelaïde Commen et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 30,868. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie de cette ville, formant le coin des rues Commune et Trémé, désigné par le No 1 de l'îlet No 13 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 13 avril 1823 et déposé pour référence en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, par un acte daté le 6 décembre 1823. Le dit lot de terre mesure, mesure française, quatre-vingts pieds de face à la rue Commune, quatre vingt-deux pieds, onze pouces de face à la rue Trémé par quatre-vingt dix-huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et cent dix pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 2; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits et privilèges ci-après attachés. Ensemble avec cent actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des plaignants, dis: la somme de douze cents dollars avec 10 0|0 d'intérêt par an du 1er avril 1875, et une autre somme de deux mille cent dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme à partir du 1er décembre 1873, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $50 de cette somme à partir du 1er décembre 1876, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1877, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1886 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $200 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de $7,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Vaughan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,811—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Triton, maintenant rue Delord, les rues Calliope, Dryades et Remparts, anciennement rue Hercules, et désigné par le No 5 sur un certain plan du même et d'autres lots, dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 1er mai 1852, et déposé pour référence au bureau de T. O. Stark, notaire, comme plan No 106. Le dit lot mesure d'après le dit plan, trente-cinq pieds, six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Dryades, quarante neuf pieds six pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du côté vers la rue Calliope et cent vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté opposé vers la Promenade Triton, maintenant rue Delord, attenant au lot No 4 sur le dit plan. Ensemble avec 29 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanti et attaché à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $592, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1886 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1888 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $58 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera, en outre le résidu de la dette dudit fonds-capital hypothéqué qui n'est pas encore dû, mais est sujette à être demandée conformément à la charte et aux lois de la Banque, à savoir la somme de $2,088, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et à ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
[illegible] 23 30 oct7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bernard Brink et d'Elisabeth Wessing, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 4,851.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Joseph Wessing à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Wessing à la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Général Taylor, Austerlitz, Chestnut et Colisée, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurant comme suit: le lot No 1 forme le coin des rues Chestnut et Austerlitz, et mesure trente-deux pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur et façade à la rue Chestnut de quatre-vingt quatorze pieds, onze pouces et trente-deux pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue General Taylor, et quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 2 et le lot No 2 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces sur la ligne du lot No 1 et quatre vingt six pieds six pouces sur la ligne du lot No 3. Le lot No 3 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces sur le côté du No 2 et quatre vingt deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 4. Le lot No 4 a trente deux pieds de face à la rue Austerlitz, trente deux pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de quatre-vingt deux pieds trois pouces sur le côté du lot No 3, et soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a soixante-trois pieds de face à la rue Austerlitz, soixante-trois pieds six pouces de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de soixante-dix-huit pieds sur le côté du lot No 4, et soixante-neuf pieds sept pouces sur le côté du lot No 6. Le lot No 6 a soixante quatre pieds de face à la rue Austerlitz, et soixante quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur de soixante-neuf pieds sept pouces sur la ligne du lot No 5, et une profondeur et façade à la rue Colisée de soixante-un pieds un pouce et forme le coin des rues Austerlitz et Colisée;

2° Aussi la propriété au nom de Joseph Wessing dans l'îlet No 214, borné par les rues Delachaise, Magazine Aline et Live Oak, désigné par les Nos 5 et 6, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, comme plan No 52 et mesurant suivant le dit plan comme suit, savoir: le lot No 5 vingt-huit pieds de face à la rue Magazine sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 forme le coin des rues Magazine et Delachaise et a vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Magazine, trente-sept pieds un pouce et trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds huit pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Delachaise et cent vingt-huit pieds trois pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée sur l'avenue Napoléon, entre les rues Magazine et Constance, (la rue à l'arrière étant la rue Jena.)

Phile. H. Skidmore vs. John S. Alfred.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,397.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 septembre 1890, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 202 nouveau plan, borné par l'avenue Napoléon et les rues Magazine, Constance et Jena, mesurant trente-et-un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond, sur cent cinquante pieds de profondeur, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du 24 juin 1884; une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat, par le demandeur de Mme Elizabeth Bourgea, de la dite propriété fait le 17 juillet 1884.
Acquis par le défendeur par achat du demandeur d'après acte pardevant E. Commagère notaire, le 21 juin 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaises, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas.) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 cents chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute contrefaçon et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.
13 avril— DR. C. TESTUT.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Catherine Wessenbach et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,860—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 8 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte, situé dans le 1er district de cette ville désigné par le No 28 du carré d'îlet No 21 borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, ci devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la 2me municipalité, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville; le dit terrain mesure au pied anglais, vingt cinq pieds de façade rue Palmyre, sur une profondeur de cent six pieds sept pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec 50 actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et attachées à la dite propriété.
Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux cent quatre-vingts dollars, le montant du dit prêt sur les actions avec 10 0|0 d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1880, et la somme additionnelle de $900, montant desdites contributions sur les dites actions, avec 8 0|0 cent d'intérêt par an sur $100 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100, du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 de 1er décembre 1888; et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889; et avec les frais et charges du procès et la vente et des taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre la balance de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore dus mais sujette à être demandée d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille six cents dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens d'après sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—6 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs Mme John C. Smith et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,861—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans la 3me municipalité de cette ville, rue Moreau entre Port et St Ferdinand, désigné par le No 2, sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer, le 16 décembre 1846, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire; le dit lot de terre ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la dite rue Moreau et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'à la rue Architecte de cent trente-huit pieds un pouce et trois lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ensemble avec 50 actions du fonds capital de la banque des Citoyens garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant—Pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de neuf cent quarante-sept piastres le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $23 50 du 1er décembre 1876 et sur $23 50 du 1er décembre 1877, et sur $100 du 1er décembre 1881 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur devant assumer en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille six cent quante piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. L. Mollo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,750—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite [illegible] face à la rue Remparts, [illegible] soixante pieds, borné par les lots Nos 4 6 et 28; et le lot No 28 mesure vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, borné par les lots Nos 5 27 et 29 conformément à un plan déposé aux bureaux de la Navigation Company of Orleans; ensemble avec toutes les bâtisses sur les dits lots de terre, et tous les droits, etc. qui y appartiennent, ensemble avec 101 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de dix huit cent dix-huit dollars, le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $202 à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1884 et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dus sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué, qui n'est pas encore due, mais qui est sujette à être demandée, conformément à la charte et lois de la Banque, à savoir la somme de sept mille deux cent six-vingt douze dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 sept—8 15 22 29 oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. Jacob F. Zinser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,810—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Amour, maintenant Rempart, Craps, maintenant Bourgogne, Poète et Espagne, et mesurant: trente-et-un pieds un pouce quatre lignes de face à la rue Craps sur une profondeur de cent deux pieds sur le côté le plus près de la rue Espagne, cent dix pieds sur le côté le plus près de la rue Poète, et trente-et-un pieds un pouce et quatre lignes, plus ou moins, de largeur dans le fond, le tout au pied américain.
Ensemble avec 40 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de $232, le montant du prêt sur les actions, avec 10 0|0 d'intérêt à partir du 1er avril 1881, et une autre somme de $720, le montant des contributions sur les dites actions au fonds capital, avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $40 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore dû, mais qui peut être demandée conformément à la charte et la loi de la Banque, à savoir: la somme de deux mille huit cent quatre vingts dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à leur charte et loi et la balance s'il y a du prix de l'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
8 sept—8 15 22 29—oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs Veuve Guiseppe Cassese.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,724 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 474 et borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné par le numéro 7 sur un plan tiré par C. A. Hedin, architecte, le 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et mesurant au pied américain, suivant le dit plan, trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
3 sept—3 10 17 24—oct 1er 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Schuyler B. Steere

No 29,811.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Les deux tiers indivis, titre et intérêt, dans la propriété de choix connue comme le Batture Warehouse No Un.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., siégeant en place de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, en date du 8 septembre 1890, Docket No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steere, décédé, à l'encan, il sera vendu—

La part indivise des deux tiers [2|3] titre et intérêt dans une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, anciennement Nouvelle Levée, Delord, Calliope, anciennement Louisa, et Commerce, anciennement Pearl, mesurant, au pied américain, cent cinquante et un pieds sept pouces et cinq lignes [151' 7" 5'"] de face à la rue South Peters, anciennement Nouvelle Levée, cent pieds trois pouces [100' 3"] de face à la rue Delord, soixante-douze pieds six pouces et trois lignes [72' 6" 3'"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope, puis sur une ligne s'étendant sur une ligne diagonale, une autre profondeur de soixante-cinq pieds [65'], puis sur une ligne s'étendant vers la rue Delord cinquante-cinq pieds quatre pouces [55' 4"] de profondeur, puis sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Delord six pieds trois pouces [6' 3"], puis sur une ligne s'étendant perpendiculaire à la rue Delord cent deux pieds dix pouces [102' 10"] de profondeur. Le tout et conformément à un plan dressé par Pilié et Depouilly, voyers civils et architectes le 20 avril 1865, annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, en date du 1er mai 1865.

Aussi la part indivise des deux tiers [2|3] titre et intérêt d'un certain lot de terre, situé dans le même district et îlet que le lot ci-dessus, désigné par le No deux sur un plan de Felix Grima, notaire en cette ville, et mesurant quarante pieds six pouces [40' 6"] de face à la rue Delord, quarante pieds six pouces [40' 6"] de largeur dans le fond et cent deux pieds dix pouces [102' 10"] de profondeur et touche la propriété ci-dessus décrite sur le côté le plus près de la rue Commerce.

Aussi, la part indivise des deux tiers [2|3], titre et intérêt d'une certaine portion de terre, étant le site de l'ancienne Cook Sugar Refinery en cette ville, dans l'îlet borné par les rues South Peters, Pearl Delord et Calliope, mesurant à peu près cent soixante-deux pieds dix pouces [162' 10"] de face à la rue Pearl et soixante trois pieds [63'] de face à la rue South Peters, et à peu près deux cent dix pieds [210'] de profondeur à travers l'îlet et en une ligne rompue sur le côté vers la rue Delord; la dite propriété est une portion que la Compagnie d'Assurances Factors et Traders de cette ville a acquis de la banqueroute de Paul Cook & Cie, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier ancien notaire en cette ville, le 25 juin 1873 et dans le dit acte la dite propriété est décrite comme onze [11] lots de terre, désignés par les Nos neuf, dix, onze, douze treize, quatorze, quinze, dix-neuf, vingt, vingt et un et vingt deux sur un plan par L. H. Pilié, en date du 23 décembre 1871. Une copie est annexée au dit acte. Les dits lots sont situés et mesurant comme suit; à savoir:

Les lots Nos neuf à douze inclusivement mesurant chacun vingt pieds onze pouces [20' 11"] de face à la rue Pearl sur une profondeur de quatre vingt seize pieds dix pouces [96' 10"], entre lignes parallèles et se touchent. Les lots Nos treize à quinze inclusivement se touchant et mesurant, à savoir: le lot No treize, vingt et un pieds [21'] de face à la rue Pearl sur une profondeur de cent cinq pieds [105'] six pouces [6"] sur la ligne du lot No douze, vingt-sept pieds cinq pouces [27' 5"] sur une ligne oblique dans le fond, puis un angle et cinq pieds [5'] vers la rue Delord sur une ligne oblique, puis une profondeur quatre-vingt cinq pieds [85'] sur la ligne du lot No 14 [quatorze] et jusqu'à la rue Pearl, le lot No 14, vingt et un pieds [21'] de face à la rue Pearl, vingt et un pieds dix pouces [21' 10"] sur une ligne oblique du fond, quatre vingt cinq [85'] pieds de profondeur sur la ligne du lot No treize et quatre-vingt dix pieds [90'] et six lignes [6'"] de profondeur sur la ligne du lot No 15. Le lot No 15 mesurant trente sept pieds deux pouces [37' 2"] de face à la rue Pearl, cinquante pieds trois pouces [50' 3"] sur une profondeur aboutissant près de la rue Delord, vingt-neuf pieds huit pouces [29' 8"] sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Delord [illegible] profondeur de quarante-six pieds six pouces [46' 6"], puis vingt huit pieds 8 pouces [28' 8"] sur la ligne du fond et puis une profondeur de quatre-vingt [illegible] sur la ligne du lot No 14 et jusqu'à la rue Pearl. Le lot dix neuf est situé dans le fond du lot No douze et mesure vingt pieds onze pouces [20' 11"] sur la ligne du fond du lot No douze, neuf pieds [9'], de profondeur sur le côté près de la rue Delord, trente-six pieds six pouces [36' 6"] sur une ligne oblique du fond et trente-huit pieds, quatre pouces [38' 4"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope. Les lots Nos vingt, vingt un et vingt-deux se touchent et les lots vingt et vingt deux [illegible] dans le fond et mesurent, chacun vingt un pieds six pouces [21' 6"] de face à la rue Peters, vingt pieds onze pouces [20' 11"] de largeur dans le fond sur la profondeur suivante:

Le lot No vingt, cent douze pieds quatre pouces et trois lignes [112' 4" 3'"] sur la ligne du côté vers la rue Delord, cent neuf pieds dix pouces et quatre lignes [109' 10" 4'"] sur la ligne du lot No vingt un. Le lot No vingt un a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt et cent sept pieds quatre pouces et cinq lignes [107' 4" 5'"] sur la ligne du lot No vingt deux et le dit lot No vingt deux a une dernière profondeur sur la ligne du lot No vingt un et cent quatre pieds dix pouces et six lignes [104' 10" 6'"] de profondeur sur le côté vers la rue Calliope.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés, situées, et tous les droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, étant la propriété connue comme le Batture Warehouse No 1. De laquelle propriété un plan [illegible] de l'acquéreur.
16 sept—[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms.
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, [illegible]

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1890.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 16 juin 1890 au 31 janvier 1891.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 736.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,809—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale, désigné par la lettre A sur une esquisse déposée dans le bureau de A. Doriocourt, ex notaire.

Le dit lot ayant dix neuf pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue de Chartres, soixante-dix huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dumaine, vingt-et-un pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne du fond, cinquante et un pieds six pouces de face sur un couloir ou allée qui est en commun au lot décrit ci-dessus et au lot adjacent; laquelle allée en commun est de quatre pieds de large, trois pieds un pouce cinq lignes sur une ligne s'ouvrant obliquement vers la rue St-Philippe, puis courant sur une ligne droite jusqu'à ce qu'elle arrive à la ligne de profondeur; avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant sans réserve. Ensemble avec 37 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en garantie et attachées à la propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant, pour payer la réclamation des plaignants, à savoir la somme de six cents quatre-vingt-dix piastres, avec 10 0|0 d'intérêt par an du 1er décembre 1879, montant du dit prêt sur actions (stock) et une autre somme de quinze cent soixante-six piastres, le montant des contributions sur les dites actions de stock avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec 8 0|0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889 et les frais de procédures et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothécaire de capital (stock debt), dette non due encore mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent soixante-quatre piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande Presse à Coton et entrepôt de valeur dans l'îlet borné par les rues Franklin, Calliope, Euphrosine et Remparts,

Dans l'affaire de

La New Orleans National Bank vs le Eagle Cotton Warehouse and Compress Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Euphrosine, Franklin et Calliope, composé de dix huit lots, désignés par les numéros un à dix huit inclusivement, sur une esquisse certifiée d'arpentage, datée février 1884, et dressée par Arthur de Armas, député voyer de la ville annexé à un acte de vente à Nicholas Connell, passé pardevant M. Voorhies, notaire en cette ville, le 16 juin 1886.

D'après le dit plan, la dite portion de terre mesure, au pied américain, deux cent soixante huit pieds, dix pouces et huit lignes de face à la rue Franklin (anciennement Benton), deux cent trente deux pieds, trois pouces et neuf lignes de face à la rue Calliope, deux cent trente trois pieds, huit pouces et sept lignes de face à la rue Euphrosine et deux cent quatre-vingt-deux pieds, six pouces et six lignes de face à la rue Remparts, la divisant de la portion de terre acquise de Mme Morand et ont dessiné à l'acte de vente à Nicholas Connell, à la vente de la propriété ci-dessus annexée, lequel fait était passé pardevant le dit notaire M. Voorhies, le 16 juin 1886.
Saisi dans l'affaire et sur les lieux
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19août—19 26—2 9 16 20sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elizabeth E. Coulonge et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,748.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai [illegible] à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters) et North Market, mesurant vingt et un pieds sept pouces de face à la rue Delord sur cinquante huit pieds un pouce de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, etc. conformément à un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil le 12 avril 1849.

Ensemble avec vingt actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comme garantie et attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant, dis: la somme de cent vingt piastres, montant du prêt en stock avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1880, [illegible] soixante piastres, montant des contributions sur le dit stock avec huit pour cent d'intérêt par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1888, et avec huit pour cent par an sur $40 de cette somme du 1er décembre 1889. Et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du stock hypothéqué qui n'est pas encore due, mais sujette à être demandée sous la Charte, et les lois de la Banque. Savoir: La somme de quatorze-cent vingt piastres et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens sous sa charte et ses lois et la balance, s'il y en a du prix d'adjudication comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Welsh Ford et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,862.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourgogne, mesurant, au pied américain, trente-deux pieds, quatre pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de soixante-treize pieds, sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Bourgogne, vingt cinq pieds quatre pouces de largeur dans le fond, trente-trois pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre côté commençant à la rue Toulouse, puis se rétrécissant de quatre pieds sept pouces et une ligne, puis une autre profondeur de dix-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes sur une ligne oblique et puis sur une ligne droite treize pieds et une ligne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ensemble avec cent deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété
Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de trente dollars, avec 10 pour cent d'intérêt par an à partir du 1er mai 1884, et le reste dû sur le billet et une autre somme de cinq cent quarante dollars, le montant des contributions sur les dites actions du stock, avec huit pour cent d'intérêt par an sur chacune des neuf demandes ou paiement de $60 chacune à partir de la date de la dite demande, du 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera le résidu de la dette du fonds-capital hypothéqué pas encore dû, mais sujet à être demandé conformément à la charte et les lois de la Banque, à savoir, la somme de sept mille trois cent quarante dollars et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois et le reste s'il y en a du prix de son adjudication. Comptant
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Miro, dans le carré d'îlet borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Muller et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,744. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 septembre 1890, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No 26 sur un plan fait par A. de Armas, ingénieur, le 13 mai 1870 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, comme plan No 29 du Livre de Plans No 70. Le dit lot forme le coin des rues Commune et Miro et mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Commune sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Miro.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 août—18 25—sept 1 8 15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

MEUBLES. MEUBLES.

Par Jas. P. Guinault, Encanteur,
Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

Successions d'Elizabeth Weberer et de A. W. Bachemin, son mari.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 30,848.

MERCREDI, 10 septembre 1890, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue St-David, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 août 1890:

Un lot de meubles riches et bien assortis, consistant en partie en un beau meuble de salon, un joli sideboard, une belle table à extension, glace française, lit et literie, chaises, tables, pendule en bronze, etc., etc.
Conditions—Comptant.
29 août—29—sept 2 8 10

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des Terres dans la Paroisse Pointe-Coupée.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 août 1890, dans l'affaire de la succession de R. H. Boyley, Dossier No 1,434, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Tout et particulièrement ce certain morceau de terre, situé sur le Raccourci Point dans la paroisse Pointe-Coupée Etat de la Louisiane, étant 767 56-100 acres d'étendu plus ou moins, et se subdivisant comme suit: le tout situé dans le township 2, du range sud 9 est, du district sud est de la Louisiane, à savoir—

Le tout de la section 29 ayant 108 79|100 acres, plus ou moins. Le tout de la section 32 ayant 211 20|100 acres, plus ou moins; toute cette partie de la section 37 s'étendant au nord d'une ligne établie comme suit; savoir: Commençant au coin sud est de la dite section, puis vers le nord 4 3|4 degrés ouest, pour obtenir un point de départ, et de là vers le sud 89 degrés ouest à la Vieille Rivière (Old River): le dit morceau de terre mesure 271 81|100 acres, plus ou moins. Toute cette partie de la section 28, s'étendant sud d'une ligne établie comme suit, à savoir: Commençant au coin sud-est de la section 28, s'étendant sud 88 degrés, cinquante-quatre minutes, west vers Old River, excepté, cependant, une certaine partie du coin nord est du dit morceau de terre actuellement occupé par N. P. Anderson, et mesurant 29 35|100 acres, plus ou moins. La portion de la section 28 maintenant en vente, ayant 175 66|100 acres plus ou moins; ensemble avec tous les alluvions et tous les droits de batture en face des terres ci dessus décrites sur le Mississippi et le Old River.

Conditions—Un quart comptant, le reste en trois paiements égaux, à faire, en un, deux et trois années après la date de la vente. La partie à crédit garantie par des billets portant 8 0|0 par an d'intérêt et lien de vendeur et hypothèque. L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles, y compris la clause non aliénando, honoraires d'avocat à 5 0|0 pour clore l'hypothèque le cas échéant.

L'acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0|0 sera requis au moment de l'adjudication.
30 août 30—sept 6 13 20 27—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée

Deux jolis cottages et écurie rue Lapeyrouse et le Chemin de Gentilly, en face de la station du chemin de fer de la rue Domaine.

Résidence substantielle et de valeur à deux étages, No 34 rue Marigny.

Succession de Jean Jacques Escat et de Julie Riarçon, son épouse.

Nos 10,134 et 29,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A, en date du 5 août 1890, dans l'affaire des successions de Jean Jacques Escat et de Julie Riarçon, son épouse, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une grande portion de terre de valeur dans le 3me district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'intersection du Chemin du Bayou et du Chemin Gentilly, dans le faubourg Gueno. La dite portion de terre a une forme triangulaire et mesure 217 pieds 4 7|8 pouces de face au Chemin de Gentilly, 207 pieds sur la rue Dupré et [illegible] pieds 1 1|2 pouces sur la ligne qui la sépare de la propriété Kernion. Le tout conformément au plan de L. Surgi, et déposé en l'étude de F. Vogbers, ancien notaire.

Les améliorations consistent en deux grands et confortables cottages en bois, écurie, etc., grand jardin, orangers et autres arbres fruitiers. Bonne propriété vis-à-vis de la station du chemin de fer de la rue Domaine rapportant un bon revenu et toujours en demande.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Chartres anciennement Moreau et Decatur anciennement Victoire, mesurant au pied anglais 21 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à deux étages, avec mansardes, etc., connue par le No 34 rue Marigny, ayant de jolis parlours, bibl, salle à manger, cuisine, etc. 6 à 7 chambres à coucher avec cabinets, la cour est partiellement pavée et le tout en bon ordre.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et le reste à un crédit de un et de deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication et garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, améliorations assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer la portion des taxes d'Etat et de ville de 1890 qui est due sur la dite propriété à la date de l'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Gustave Le Gardeur Jr, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

La moitié de l'intérêt indivis dans et à la franchise comprenant le Marché Ste-Marie et son extension.

—Dans l'affaire de—
E. W. TROEGEL
—vs—
SES CREANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D., No 30,651

PAR ONORATO & STUART. Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI, 15 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St charles, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 2 septembre 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Une moitié de l'intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à la franchise comprenant le Marché Ste Marie et à son extension, le tout de laquelle franchise a été acquis de la ville de la Nouvelle Orléans par Joe Raymond, conformément aux ordonnances Nos 4,399 4,293 et 4,265, C. S. et par contrat notarié passé entre le dit Raymond et la ville de la Nouvelle Orléans, le 11 avril 1890.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
5 sept—5 6 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Dans l'affaire de M. et Mme Chas. J. Rupp vs. la succession de Conrad Schulsie et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 30,509.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs, —C. D. STUART, encanteur.—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 27 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles conformément et en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. Albert Voorhies, le 3 juillet 1890, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, daté le 14 août, siégeant à la place de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue le 12 août 1890, et aussi d'un autre ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, siégeant à la place de Hon. A. Voorhies, juge de la dite cour. Division E, daté le 20 août 1890, nous procéderons à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 10, faubourg Avart, maintenant îlet No 132 nouveau plan, borné par les rues Levée, Upperline, Robert et Jersey; le dit lot est désigné par le No "Cinq" et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur 120 pieds 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le lot "Quatre," 112 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 30 pieds de large à l'arrière.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 août—24 30—sept 6 13 20 27

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address
MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Capitalistes et ceux qui ont de l'argent à placer!

Grande vente péremptoire en partage de Propriétés pour le commerce, l'industrie et pour habitation.

Les magnifiques magasins en briques à quatre étages avec entrepôts à quatre étages Nos 125 et 127 rue Decatur.

L'ancien établissement "Moulin à riz David", Nos 16 et 18 rue Toulouse,

Avec toutes les machines, dépendances, etc., en excellent état et en pleine opération.

Le solidement construit magasin à quatre étages, et magasin en briques avec attique, No 113 rue Decatur, près St-Louis.

L'agréable maison avec magasin No 17 rue St-Louis, et le

Confortable cottage en briques Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe.

Comptes courants, jugements, comptes à recevoir, fonds de magasin, etc., etc.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et autres vs Henri J. David, mineur, et autres.

No 30,303—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 3 juillet 1890, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

1° Les deux grands magasins à quatre étages en briques, solidement construits avec entrepôts séparés, en briques, à quatre étages, Nos 125 et 127 rue Decatur, avec auvent sur la devanture, véranda en fer au premier étage, colonnes et seuils de granite, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain se compose de deux lots désignés par les Nos 74 et 75 dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St-Louis, sur un plan déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire et aussi sur un plan de Bourgerol, voyer, en date du 25 mars 1890, et annexé à un acte pardevant J. Lisbony, ancien notaire, le 6 avril 1850 lesquels lots d'après les dits plans ont en mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir:

Le terrain No 74 mesure 19 pieds, 9 1|2 pouces de façade rue Decatur, sur une profondeur de 148 pieds, 8 pouces, et mesure 19 pieds, 6 pouces sur la limite inférieure. Le terrain No 75 mesure 19 pieds, 5 pouces de façade rue Decatur, sur 148 pieds 8 pouces de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 74; et 97 pieds, 1 pouce sur la limite du côté du terrain No 76, puis de là le dit terrain s'ouvrant à angles droits, 5 pieds, 2 1|2 pouces, il y a une seconde profondeur de 51 pieds, 7 pouces à l'arrière, où il mesure 24 pieds, 4 pouces. Bien construites voûtes, à proximité du chemin de fer et du navire sont ces magnifiques bâtisses qui sont exceptionnellement bien situées, sont agréables pour habitation et constituent un bon placement d'argent.

2° Cette propriété de choix pour l'industrie, bien connue comme le moulin à riz David, Nos 16 et 18 rue Toulouse, entre Decatur et Chartres, et dans les mêmes district et carré d'îlet que les premières propriétés décrites, désignée par le terrain No 18 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 19 avril 1879 dont un plan est annexé à l'acte de vente pardevant O. Morel, notaire, le 17 mai 1879, et mesure 63 pieds 10 pouces de façade rue Toulouse, sur une profondeur de 161 pieds 7 pouces et 7 lignes.

Les améliorations comprennent une solide bâtisse en briques à deux étages, avec entrepôts et dépendances parfaitement arrangées et installées pour la conduite d'affaires d'un moulin à riz (capacité de 30 battements) ensemble avec toutes les machines et ce qui y appartient et qui s'y trouve, telles que machine de 90 chevaux, bouilloires, pompes, 30 batteuses de riz, plaque, accessoires, tamis, blutoirs, monte-charges, poulies, arbre de couche, courroies, etc., le tout est en parfait état et en opération. Une des industries les meilleures et les plus prospères de cette ville.

3° Le magnifique magasin à quatre étages avec attique, No 113 rue Decatur dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite; le terrain étant désigné par le No 3 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte en date du 22 décembre 1874, pardevant R. G. Gottschalk, ancien notaire, d'après quel plan le dit terrain mesure 23 pieds 9 pouces de façade rue Decatur; 23 pieds de largeur à l'arrière sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces 8 lignes. Le tout en commun avec les terrains adjacents de la servitude de passage d'une cour à l'arrière, et aussi, d'une allée courant rue St Louis. Dans le centre d'un prospère district manufacturier, convenable pour le commerce, par terre ou par mer, ce qui en fait une propriété des plus désirables pour la plantation d'un commerce ou comme placement d'argent.

4° La maison avec magasin en briques à deux étages, bien situés, ayant des dépendances à trois étages à l'arrière, et entrepôt détaché No 17 rue St-Louis entre Decatur et Chartres dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite ayant un bon magasin avec porte cochère, cour pavée, hydrant, etc., au bas; corridor, cuisine, salle à manger et de confortables appartements à coucher dans la maison principale au premier étage, [illegible] deuxième et troisième étages de la bâtisse de derrière. Ce terrain en briques est construit à l'arrière plan du terrain, et est occupé par un locataire à la même. Voir plan à la Bourse pour la distribution et les mesures. Le terrain mesure, au pied français, 30 pieds de façade rue St Louis, sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins. Près de la Bourse au sucre et au riz, de manufactures et des navires. Cette propriété de choix rapporte toujours un revenu stable. Le loyer est élevé à $600 pour le magasin, la maison est réservée et entrepôt à l'arrière.

5° Le cottage confortable en briques connue résidence Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, (îlet borné par la rue Bourbon,) désigné d'après un plan dressé par A. Castaing daté 4 mars 1859, et déposé en bureau de A. Ducatel, notaire, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en briques confortable ayant porte cochère, 4 chambres, galerie dans le fond et cabinet au-dessus et grand attic, au-dessus dans la partie principale; cuisine, deux chambres de galerie dans la bâtisse détachée en briques à deux étages chambre pour laver en briques, chambre à bain, lieux d'aisance, etc. La cour est bien pavée et l'extrémité du fond est cimentée, parterre de fleurs et pour promenade, et ornée d'arbres fruitiers et ombreux. Pavage en bloc carré et dallé devant, un home [résidence] tranquille et confortable dans un bon voisinage.

6° Le tout et séparément le stock dans le commerce consistant en marchandises assorties, etc., contenus dans le magasin Nos 125 et 127 rue Decatur et dans le moulin à riz Nos 16 et 18 rue Toulouse, d'après un inventaire enregistré.

7° Le tout et séparément les billets à recevoir dus et devant à la succession de Jos David, se montant ensemble à $54,831 48 porté dans un inventaire enregistré.

8° Le tout et séparément les comptes ouverts s'élevant ensemble à $111,792 27 bien détaillés et porté dans un inventaire enregistré.

9° Le tout et séparément un droit de deux tiers indivis, titre et droit de propriété dans et à un certain jugement contre la succession de F. Lecier, rendu le 5 juin 1888 à Gretna, Lou, par l'Honorable Vingt-sixième Cour de District Judiciaire, Etat de la Louisiane, pour la somme de $873. 39.

Termes et conditions—Pour les comptes ouverts, billets à recevoir, stock dans le commerce et jugement, comptant sur les lieux. Pour les propriétés foncières, comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890, au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 16 23 30—6 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois confortable.

Grande écurie et cinq lots de terre,

Coin des rues St-Louis et Génois.

Succession de Samuel Burchfield.

No 30,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, au bureau des encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent sur un congé, daté le 6 août 1890, et rendu dans la succession ci-dessus:—

Le cottage et résidence en bois nouvellement construit, coin des rues St-Louis et Génois, dans l'îlet borné par les rues Toulouse et Clark, retiré du trottoir et ayant trois chambres, citerne, hangar, etc.; une grande écurie de 12 stalles et un au dessus construit pour le foin. Le tout est en bon état et réparé. Les lots sont contigus l'un à l'autre et clos par une belle barrière en bois (piquets). Ils sont désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 et mesurent chacun comme suit: Lots 14 et 15 mesurant chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur; les 16, 24 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 lignes de profondeur; les lots 17 et 18, chacun, 24 pieds 5 pouces de face à la rue St-Louis sur 102 pieds 3 pouces de profondeur; le lot No 18 forment le coin des rues St-Louis et Génois.

Conditions—La moitié ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, à un an, avec billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; les acheteurs devront assumer les taxes de 1890 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10août—10 16 23 30 sept 6 13

Friction Rouge du Dr Testut

[illegible]

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) [illegible]
New Orleans, 49, près Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet, wagon et harnais.

Succession de Anthony A. Liambias et de Margaret Mary Livingston, sa femme décédée.

No 30,719—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 septembre 1890, à 11:45 A.M., devant la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 septembre 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un mulet, wagon et harnais, d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
10 sept—10 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et als. vs. Henry J. David, un mineur, et als.

No 30,303 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. J. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—LUNDI, 15 septembre 1890, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890, et signé le 3 juillet 1890, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, etc., à savoir:

Tous les meubles et effets mobiliers qui se trouvent sur les lieux et pleinement décrits dans l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
2 sept—2 6 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à deux étages située dans un quartier central.

No 317 rue Baronne, entre les rues Calliope et Clio.

Dans l'affaire du mineur William James Hare.

No 30,966—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 176 rue Commune—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 2 septembre 1890, et rendu dans la susdite affaire.

La résidence désirable à deux étages, bien située, No 317 rue Baronne, entre Calliope et Clio, îlet borné par la rue Carondelet, ayant de grandes galeries doubles devant et sur le côté. 2 grandes chambres au rez-de-chaussée et 4 appartements au premier étage dans la maison principale 2 chambres dans une cuisine en briques détachée de la maison, hangars pour bois et charbon, citerne, cour et allée élégamment pavées, etc. La résidence est éloignée du trottoir et des lignes des terrains, formant un jardin devant, planté d'arbres fruitiers et d'ombrages et de fleurs. Le terrain est vaste, mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, laissant beaucoup d'espace pour des améliorations additionnelles, et en le désirant; elle est centralement située et très confortable.

Conditions—comptant ou la moitié comptant le reste à un an de crédit en billets, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les autres clauses de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle résidence en bois à deux étages, coin sud est des rues Chesnut et Peniston.

ET

Jolie cottage double, rue Peniston, entre Camp et Chesnut.

Succession de Mme G. M. Hillyer.

No 24,904.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date le 3 septembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci après décrite, savoir:

1° La belle résidence à deux étages, bâtie en style moderne retirée de la rue, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Peniston et Général Taylor, sur deux certains lots de terre désignés comme lots un et deux sur un plan déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, le lot No 1 formant le coin des rues Chestnut et Peniston, et mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur et le lot No 2 mesure 32 pieds de face à la rue Chestnut sur 115 pieds de profondeur, le tout entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit plus haut, contenant plusieurs appartements au premier et au second étage, avec une belle dépendance, etc., un grand jardin, arbrisseaux, d'ornements et terrain de cour plus.

2° Le joli cottage double retiré de la rue contenant 10 chambres, dépendances etc., sur un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Peniston, Amelia, Chestnut et Camp, mesurant 40 pieds de face à la rue Peniston, 111 pieds 8 pouces et 8 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, 111 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Chestnut et 40 pieds dans le fond, étant connu comme tout le lot A et 13 pieds 6 pouces et la portion attenante du sol B, d'après un plan annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 17 décembre 1887, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi qu'il est dit ci dessus. La propriété est située dans une des meilleures portions du Sixième District et est admirablement située soit comme placement ou résidence.

Conditions—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication et portant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au détenteur des billets; les acquéreurs devront assumer, en outre de leurs enchères toutes les taxes pour l'année de l'adjudication. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et aussi toutes les autres clauses usuelles de garanties, et le droit d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
7 sept—7 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Cottage

Retiré de la rue

No 157 rue Troisième, entre Laurel et Constance.

Succession de Anthony Ritter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,554.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet,—SAMEDI, 11 octobre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, Basement de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 5 septembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Laurel et Constance, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Louis A. Pilié, député voyer, le 3 novembre 1879, mesurant au pied américain 18 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Troisième sur une profondeur de 111 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, étant composé de la partie du lot la plus près de la rue Laurel du lot original désigné par le No 23 de l'îlet No 52, étant la même propriété qui a été acquise par feu Anthony Ritter de Louisa A. J. Handy, acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 25me jour de juillet 1887, enregistré au bureau de transfert, livre 126, folio 202.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie sur le devant, 5 chambres et un cabinet, deux caves en fer, water works, hangar dans le fond, lieux d'aisances, etc., etc., connu par le numéro municipal 157 rue Troisième.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Patrick W. Reed et sa femme.

No 30,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 4 octobre 1890, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 août 1890, pour le compte de la dite succession:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Belleville, dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 20, dans l'îlet No 115, borné par les rues Elmire, Chestnut, Evelina et [illegible], le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par le numéro municipal 117 rue Elmire.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 août—20—sept 6, 13, 20, 27—oct 4

VIN GALLEGOS,
50 CENTS LE GAL.
HENRY L. VILLERE
Avec E. Mary, Pharmacien,
[illegible]
Propriétaire du célèbre "Fébrifuge Indien" du Dr Charles Delery.
Sept—Jan—Dim Mar Jeu.